

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES TOURNAGES 2023

Véronique Cayrouse - tournages@haropaport.com - Tel : 01 53 95 54 22 - 06 81 25 31 14

Les demandes doivent être adressées au minimum 2 à 3 semaines avant la date envisagée

PROJET

TOURNAGE (Y COMPRIS DRONE)

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ CINEMA (LM/MM) | ☐ PUBLICITE | ☐ TV FICTION / PROGRAMME DE FLUX |
| ☐ CLIP VIDEO | ☐ FILM INSTITUTIONNEL | ☐ DOCUMENTAIRE / REPORTAGE |
| ☐ COURT METRAGE | | |

PRISE DE VUE

- | | | |
|------------------------------------|--|--|
| ☐ PUBLICITE | ☐ EDITION (Tous supports) | ☐ AUTRES (Press-book, mariage...) |
|------------------------------------|--|--|

Mention remerciement : « HAROPA PORT – Direction Territoriale Paris - Agence Paris-Seine »

SOCIETE DE PRODUCTION

SOCIÉTÉ DE PRODUCTION :
 NOM / PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :
 ADRESSE SIEGE SOCIAL :
 CODE POSTAL : VILLE : PAYS :
 TEL : FAX :@mail :
 DESTINATAIRE DE FACTURATION :
 NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE DE LA CONVENTION :

DEMANDEUR

PRENOM NOM (interlocuteur) :
 FONCTION :
 TEL :
 @mail :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

TITRE/MARQUE :
 PRINCIPAUX INTERPRETES :

UTILISATION DE LA VOIE FLUVIALE : OUI – NON
 UTILISATION D'UNE ESCALE : OUI – NON

PLANS DE TOURNAGES/ PRISES DE VUES

DATE :

NOM DU PORT :

LIEU EXACT (amont, aval, près de... devant le...) :

HORAIRES : *Montage/démontage:*

Tournage:

NOMBRE DE TECHNICIENS :

NOMBRE DE COMÉDIENS/ FIGURANTS/ MANNEQUINS :

LISTE MATÉRIEL TECHNIQUE :

DÉCORS AJOUTES AU LIEU : (vélo, lampadaire, plancher...):

TECHNIQUES

LISTE DES VEHICULES –Dimensions : (le véhicule du personnel n'est pas autorisé)

-Techniques :

- Loges :

- Véhicules/ bateaux de jeu :

- Cantine + barnum :

SEQUENCE : N° et Résumé de l'action :

DEMANDES PARTICULIERES :

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Attestation d'assurance en responsabilité civile
 - ⇒ Originale
 - ⇒ Au nom de la société
 - ⇒ De moins de 3 mois
 - ⇒ Couvrant la période demandée en France
 - ⇒ Justifiant la couverture des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir en qualité d'organisateur sur les terre-pleins amodiés par Haropa Port et plus généralement en tout lieu dépendant du domaine portuaire géré par Haropa Port - Paris.
 - ⇒ **Mention de renonciation à tout recours de la compagnie d'assurance en faveur du Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine et de son assureur**
- Extrait de Kbis
- Synopsis
- Plan d'implantation

CONDITIONS

Délais : Une fois votre dossier reçu, le délai d'instruction varie selon l'importance de la demande, comptez entre 7 jours à 1 mois ouvrés à compter du dépôt de votre demande. Haropa Port - Paris se réserve le droit de refuser votre dossier.

Redevance : Les tournages et prises de vues sont soumis au paiement d'une redevance portuaire dont le montant dépend du type de projet, du lieu, de la surface et de la durée d'occupation. L'occupation (ou neutralisation) du plan d'eau est aussi soumise au paiement d'une redevance, il est fait application du tarif « escales courtes durées » de Haropa Port - Paris.

Une fois votre dossier complet et en fonction de la faisabilité technique et des conditions de Haropa Port - Paris, vous recevez un accord de principe de notre part, un rendez-vous est proposé pour la signature de la convention d'occupation temporaire, et pour la remise de chèque puis deux autres rendez-vous seront à prévoir pour l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Informations supplémentaires :

- Un repérage au préalable de la demande est requis.
- Le stationnement seul de véhicules n'est pas autorisé sur les ports.
- Risques d'inondation sur les terre-pleins portuaires pendant les périodes de crue (particulièrement du 1er novembre au 30 avril).

Conditions d'annulation ou de report : Aucune annulation ne sera acceptée 48h avant le tournage (jours ouvrés), les frais seront retenus à la charge du demandeur. Un report par tournage/prise de vue est toléré à condition de prévenir Haropa Port – Paris au minimum 48h au préalable (jours ouvrés).

Fait à :

Le :

Signature avec la mention lu et approuvé :